



Nendaz Panorama

N° 141 — janvier 2025

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le **jeudi 30 janvier 2025 à 19h 45** à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le **jeudi 30 janvier 2025 à 20h** à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

02

Le dossier

Assemblée bourgeoisiale et primaire

28

Sécurité

Exercice de crise

30

La Municipalité

Les décisions du Conseil communal

33

L'agenda

Janvier à mai

35

Nouvelle législation

Les élus communaux

Convocations

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le jeudi 30 janvier 2025 à 19h45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 6 juin 2024
- 2 Nomination des scrutateurs
- 3 Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la Ville de Sion concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit Pra Bardy
- 4 Nomination de la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » pour la législature 2025/2028 (art.51 de la Loi cantonale sur les communes du 1^{er} juillet 2004)
- 5 Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
- 6 Présentation du plan financier 2025-2028 de la Bourgeoisie
- 7 Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie
- 8 Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée bourgeoisiale au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le jeudi 30 janvier 2025 à 20h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 6 juin 2024
- 2 Nomination des scrutateurs
- 3 Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
- 4 Présentation du plan financier 2025-2028 de la Municipalité
- 5 Approbation des décisions fiscales 2025
- 6 Approbation du budget 2025 de la Municipalité
- 7 Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée primaire au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

Protocole de l'Assemblée bourgeoisie du 6 juin 2024

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 51 bourgeoises et bourgeois présents.

Le Président salue la présence de MM. Stéphane Germainier et Freddy Mettraux qui représentent l'organe de révision des comptes bourgeoisiaux 2023 à savoir la Fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée bourgeoisie a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 19 décembre 2023
- 2 Comptes 2023 de la Bourgeoisie
- 3 Rapport de l'organe de révision
- 4 Approbation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
- 5 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque. Le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée bourgeoisie ouverte et légalement convoquée.

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^{mes} les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Le protocole de la séance du 19 décembre 2023 a été distribué à tous les ménages de la commune avec le Nendaz Panorama N° 139 de juin 2024. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents.

POINT 2 — COMPTES 2023 DE LA BOURGEOISIE

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la commune. Le Président Frédéric Fragnière informe que les comptes en question ont été examinés et approuvés par le Conseil bourgeoisial lors de sa séance du 8 mai 2024.

Le Président présente et commente les principales caractéristiques des comptes 2023 de la Bourgeoisie qui se résument comme suit :

Le compte de résultats présente un total de charges de 783 032.64 francs, un total de revenus de 842 038.63 francs et dégage une marge d'autofinancement de 59 005.99 francs. À la suite de l'enregistrement de 23 190.10 francs d'amortissements, le compte 2023 de résultats clôture avec un excédent de revenus de 35 815.89 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation soit 466 065 francs en 2023. Une indemnité du Canton de 37 325 francs pour la mise en réserve forestière « En Arbin » pour 50 ans a été touchée. Les revenus de la vente de bois ont représenté un montant de 221 495 francs. Les autres contributions d'un montant de 51 110.57 francs sont constituées des locations des biens bourgeoisiaux et autres biens.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 65 000 francs.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées (70%).

Le compte d'investissement enregistre 60 000 francs de dépenses pour 40 000 francs de recettes, ce qui correspond à 20 000 francs d'investissements nets. Dans le détail, il s'agit exclusivement de la réfection de la route du Bourlâ. À noter que ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales et qu'un subventionnement de 58% sera octroyé de leur part.

À partir du 1^{er} janvier 2023, sur décision du Grand Conseil valaisan, l'obligation des fonds forestiers pour les collectivités publiques a été supprimée. Le Conseil bourgeoisial a décidé de maintenir ce fonds forestier qui se monte à 418 923.15 francs. De plus, dans le cadre de la réalisation d'une halle de travail, le Conseil bourgeoisial a octroyé un prêt de 300 000 francs portant intérêt à l'entreprise Ecoforêt.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges financières	- Fr.	857 584.25	806 750.00	783 032.64
Revenus financiers	+ Fr.	808 801.89	841 600.00	842 038.63
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	-	34 850.00	59 005.99

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	-	34 850.00	59 005.99
Amortissements planifiés	- Fr.	23 453.30	25 000.00	23 190.10
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	72 235.66	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	-	9 850.00	35 815.89

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	138 033.45	60 000.00	60 000.00
Recettes	- Fr.	75 919.80	60 000.00	40 000.00
Investissements nets	= Fr.	62 113.65	-	20 000.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	-	34 850.00	59 005.99
Investissements nets	- Fr.	62 113.65	-	20 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	110 896.01	-	-
Excédent de financement	= Fr.	-	34 850.00	39 005.99

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée.

POINT 3 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le Président donne la parole à M. Freddy Mettraux représentant l'organe de révision.

Monsieur Freddy Mettraux procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle simplifié du 4 mai 2024, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. »

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- Le patrimoine net de la Bourgeoisie a diminué par rapport à l'année précédente ;
- L'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- Selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- L'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 8 mai 2024.

M. Mettraux recommande d'approuver les comptes annuels 2023 de la Bourgeoisie présentant un excédent de revenus de 35 815.89 francs et une fortune de 1 387 341.04 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question ; les comptes 2023 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

POINT 4 — APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA BOURGEOISIE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bourgeois et bourgeoises l'approbation des comptes 2023 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois présents.

POINT 5 — DIVERS

Au chapitre des divers, le Président Frédéric Fragnière évoque les discussions menées à ce jour entre les divers entités concernées (Commune, Bourgeoisie, alpages, Alpiq) dans le cadre de la mise à l'enquête publique publiée ce printemps du lot de mensurations des zones alpestres.

Aucune question n'émane des bourgeois et bourgeoises présents dans l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée ; la séance est levée à 19h55.

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Le budget 2025 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal et bourgeoisial a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2025 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal et bourgeoisial lors de sa séance du 6 novembre 2024.

RÉSUMÉ

Le compte de résultats présente avant amortissements un total de charges de 726 750 francs, un total de revenus de 786 600 francs et dégage une marge d'autofinancement de 59 850 francs. À la suite de l'enregistrement de 25 000 francs d'amortissements, le budget 2025 clôture avec un excédent de revenus de 34 850 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, un montant de 415 000 francs est inscrit au budget 2025. Toutefois, il est inférieur de 10% à celui figurant au budget de l'année précédente. Cette situation s'explique par une position prudente prise en relation avec les discussions non encore finalisées sur la nouvelle convention de répartition des tâches entre les triages forestiers et le service des forêts, de la nature et du paysage du Canton du Valais.

Concernant la vente de bois, les revenus de la vente ont été budgétisés à 220 000 francs également inférieurs au budget 2024.

La contribution communale est, elle, maintenue à 65 000 francs pour 2025 afin de soutenir les tâches de la Bourgeoisie.

En comparaison avec les comptes 2023, le budget d'exploitation fait ressortir une variation des charges, avant amortissements, de -7.18% ainsi qu'une diminution des revenus de 6.58%. Ces variations sont dues à une diminution des charges d'entretien des forêts et à la diminution des subventions cantonales.

Le compte d'investissement enregistre 20 000 francs d'investissements nets. Ces dépenses correspondent majoritairement aux frais d'études pour les travaux d'amélioration de la desserte de Lavanthier. À noter que ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales sur plusieurs années et ce projet fera l'objet d'une demande de subventionnement auprès du service des forêts, de la nature et du paysage.

En comparaison, des investissements nets de 20 000 francs avaient été réalisés en 2023 en relation avec la réfection de la route forestière du Bourlâ. Le budget 2025 laisse apparaître un excédent de financement de 39 850 francs.

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT (ARRONDI)

Prévision du compte des investissements	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Total des dépenses	60 000	83 000	20 000
Total des recettes	40 000	64 000	-
Investissements nets	20 000	19 000	20 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	20 000	19 000	20 000
Marge d'autofinancement	59 006	72 850	59 850
Excédent (+) découvert (-) de financement	39 006	53 850	39 850

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	35 816	50 250	34 850
Excédent /Découvert du bilan	1 387 341	1 437 591	1 472 441

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-39 006	-53 850	-39 850
Capitaux de tiers	748 076	694 226	654 376

La fortune de 1 387 341 francs au 31.12.2023 devrait, quant à elle, atteindre 1 472 441 francs à fin 2025.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver le budget 2025 de la Bourgeoisie.

CONSEIL COMMUNAL ET BOURGEOISIAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DES COMPTES DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges financières	- Fr.	783 032.64	798 750.00	726 750.00
Revenus financiers	+ Fr.	842 038.63	871 600.00	786 600.00
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	59 005.99	72 850.00	59 850.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	59 005.99	72 850.00	59 850.00
Amortissements planifiés	- Fr.	23 190.10	22 600.00	25 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	35 815.89	50 250.00	34 850.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	60 000.00	83 000.00	20 000.00
Recettes	- Fr.	40 000.00	64 000.00	-
Investissements nets	= Fr.	20 000.00	19 000.00	20 000.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	59 005.99	72 850.00	59 850.00
Investissements nets	- Fr.	20 000.00	19 000.00	20 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	-
Excédent de financement	= Fr.	39 005.99	53 850.00	39 850.00

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
30 Charges de personnel	Fr.	6 556.71	5 000.00	7 000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Fr.	759 916.63	776 750.00	701 750.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	Fr.	23 190.10	22 600.00	25 000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	Fr.	-	-	-
36 Charges de transferts	Fr.	16 559.30	17 000.00	18 000.00
37 Subventions redistribuées	Fr.	-	-	-
Total des charges d'exploitation	Fr.	806 222.74	821 350.00	751 750.00
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	Fr.	-	-	-
42 Taxes	Fr.	221 495.00	262 500.00	222 500.00
43 Revenus divers	Fr.	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	Fr.	-	-	-
46 Revenus de transferts	Fr.	568 390.56	530 000.00	480 000.00
47 Subventions à redistribuer	Fr.	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	Fr.	789 885.56	792 500.00	702 500.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-16 337.18	-28 850.00	-49 250.00
34 Charges financières	Fr.	-	-	-
44 Revenus financiers	Fr.	52 153.07	79 100.00	84 100.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	Fr.	52 153.07	79 100.00	84 100.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		35 815.89	50 250.00	34 850.00
38 Charges extraordinaires	Fr.	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	Fr.	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	Fr.	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	Fr.	35 815.89	50 250.00	34 850.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

CHARGES

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
30 Charges de personnel	0.9%	7 000										
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	93.3%	701 750										
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.3%	25 000										
34 Charges financières	0.0%	0										
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0										
36 Charges de transferts	2.4%	18 000										
37 Subventions redistribuées	0.0%	0										
38 Charges extraordinaires	0.0%	0										
39 Imputations internes	0.0%	0										
Total		751 750										

REVENUS

		milliers	0	100	200	300	400	500	600
41 Patentes et concessions	0.0%	0							
42 Taxes	28.3%	222 500							
43 Revenus divers	0.0%	0							
44 Revenus financiers	10.7%	84 100							
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0							
46 Revenus de transferts	61.0%	480 000							
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0							
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0							
49 Imputations internes	0.0%	0							
Total		786 600							

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

CHARGES

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
0 Administration générale	7.9%	59 750										
8 Economie publique	92.1%	692 000										
9 Finances et impôts	0.0%	0										
Total		751 750										

REVENUS

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
0 Administration générale	10.2%	80 000										
8 Economie publique	89.3%	702 550										
9 Finances et impôts	0.5%	4 050										
Total		786 600										

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

DÉPENSES

		milliers	0	2	4	6	8	10	12	14	16	
0 Administration générale	25.0%	5 000										
8 Economie publique	75.0%	15 000										
9 Finances et impôts	0.0%	0										
Total		20 000										

RECETTES

		milliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0 Administration générale	0.0%	0										
8 Economie publique	0.0%	0										
9 Finances et impôts	0.0%	0										
Total		0										

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT****Prévisions du compte de résultats**

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028
Total des charges financières	783 033	798 750	726 750	735 000	744 500	754 000
Total des revenus financiers	842 039	871 600	786 600	790 000	800 000	810 000
Marge d'autofinancement	59 006	72 850	59 850	55 000	55 500	56 000
Amortissements planifiés	23 190	22 600	25 000	25 000	25 500	26 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	35 816	50 250	34 850	30 000	30 000	30 000

Prévisions du compte des investissements

Total des dépenses	60 000	83 000	20 000	50 000	70 000	75 000
Total des recettes	40 000	64 000	-	45 000	66 000	69 000
Investissements nets	20 000	19 000	20 000	5 000	4 000	6 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	20 000	19 000	20 000	5 000	4 000	6 000
Marge d'autofinancement	59 006	72 850	59 850	55 000	55 500	56 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	39 006	53 850	39 850	50 000	51 500	50 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	35 816	50 250	34 850	30 000	30 000	30 000
Excédent /Découvert du bilan	1 387 341	1 437 591	1 472 441	1 502 441	1 532 441	1 562 441

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-39 006	-53 850	-39 850	-50 000	-51 500	-50 000
Capitaux de tiers	748 076	694 226	654 376	604 376	552 876	502 876

Convention avec la Ville de Sion pour la place de compostage de Pra Bardy

CONTEXTE

Au cours des années huitante, la Commune de Sion a aménagé une décharge de terre sur le site de Pra Bardy, limitrophe de la Commune de Nendaz, en aval du plateau de Baar. En 1990, elle a ensuite aménagé, une place de compostage qui a été autorisée par la Commission Cantonale des Constructions (CCC) en date du 8 novembre 1990. Depuis, ladite place a fait l'objet de diverses améliorations et extensions.

Actuellement, la Ville de Sion exploite une parcelle (9971) pour des activités de compostage, de triage de résineux et de recyclage de matériaux inertes, empiétant sur la parcelle M14816 propriété de la Bourgeoisie de Nendaz.

Par courrier du 4 septembre 2024, la Ville de Sion expose qu'à l'aide de l'orthophoto de la limite intercommunale et de la constatation nature forestière homologuée par le Canton elle a pu déterminer la surface d'empiètement qui est de 2 290 m².



PROPOSITION DE LA VILLE DE SION

Pour régulariser cette situation, la Ville de Sion propose un contrat de location pour la surface empiétée de 2 290 m², au tarif de 5.50 francs par m² par an, soit 12 595 francs annuellement, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Une indemnisation forfaitaire de 37 785 francs correspondant à trois ans de location est également proposée afin d'aplanir les divergences. L'acceptation de cette indemnisation entraînera le renoncement à déposer de la part de

la Bourgeoisie et/ou Commune de Nendaz toute opposition future à l'encontre de l'exploitation des parcelles n° 9971 et n°9972, sises sur la Commune de Sion.

TEXTE DE LA CONVENTION



PRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISALE

L'article 17 let. g de la Loi sur les communes du 5 février 2004 indique que l'Assemblée bourgeoisale délibère et décide « des ventes, des échanges, des partages d'immeubles, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux, dont la valeur dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice ». À noter que le calcul s'établit sur la durée totale de la convention, dans le cas présent 5 ans.

De ce fait, l'Assemblée bourgeoisale sera appelée à se prononcer sur cette convention lors de la séance du 30 janvier 2025.

Tant la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » que le Conseil bourgeois se sont prononcés en faveur de la signature de cette convention.

Protocole de l'Assemblée primaire du 6 juin 2024

Il est 20 h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la 8^e Assemblée primaire de la législature 2021-2024 par les salutations. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents qui sont au nombre de 53.

Le Président salue la présence de MM. Stéphane Germanier et Freddy Mettraux qui représentent l'organe de révision des comptes communaux 2023 à savoir la Fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

L'ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 19 décembre 2023
- 2 Approbation du transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA
- 3 Approbation de la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soit les Communes d'Hérémece, de Mont-Noble, de Nendaz, de St-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et Alpiq SA concernant la société Dixence-Cleuson SA
- 4 Comptes 2023 de la Municipalité
- 5 Rapport de l'organe de révision
- 6 Approbation des comptes 2023 de la Municipalité
- 7 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^{mes} les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation des comptes 2023. Il a été soumis à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée. Le protocole est accepté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 2 — APPROBATION DU TRANSFERT DE CONCESSIONS SUR LES EAUX DE LA DIXENCE, DU CHENNAZ ET DE LA PRINTSE DE LA SOCIÉTÉ ALPIQ SA À LA SOCIÉTÉ DIXENCE-CLEUSON SA

Le Président Frédéric Fragnière expose le contexte des concessions existantes concernées. Il présente les enjeux liés au transfert de concessions et à la constitution de la nouvelle société Dixence-Cleuson SA. Il relève notamment les éléments suivants :

- La nouvelle société sera domiciliée en Valais avec siège à Hérémece. Elle paiera donc ses impôts en Valais et la répartition fiscale se fera selon les valeurs fiscales localisées ;
- La concession qui court jusqu'au 31 décembre 2031 reste inchangée. Alpiq Suisse SA, par cette constitution, souhaite faciliter les discussions liées à un possible renouvellement de concession et une reprise potentielle des actions de la société ainsi constituée ;
- Les communes concédantes obtiennent un droit de regard sur cette nouvelle société par la possibilité qui leur est offerte de déléguer trois personnes comme invitées aux réunions du Conseil d'administration. Le Président de Nendaz sera l'un de ces trois délégués ;
- Alpiq Suisse SA reste entièrement solidaire de la nouvelle société pour tous les engagements liés à la concession actuelle ;
- La Convention proposée qui lie les communautés concédantes à la nouvelle société n'entraîne aucun engagement des concédants quant à leur exercice ou non du droit de retour.

Au terme de sa présentation le Président ouvre la discussion sur le sujet. Aucune personne ne sollicitant la parole, le Président propose de procéder au vote et soumet à l'Assemblée la question suivante :

Acceptez-vous le transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA ?

L'Assemblée primaire accepte, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, le transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA.

POINT 3 — APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNAUTÉS CONCÉDANTES DES EAUX DE LA DIXENCE, DU CHENNAZ ET DE LA PRINTSE, SOIT LES COMMUNES D'HÉRÉMENCE, DE MONT-NOBLE, DE NENDAZ, DE ST-MARTIN, DE SION ET DE VEX, AINSI QUE L'ÉTAT DU VALAIS ET DIXENCE-CLEUSON SA ET ALPIQ SA CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DIXENCE-CLEUSON SA

Les principaux termes de la convention proposée ont été commentés lors de la présentation au point 2 du présent ordre du jour ; le Président n'y revient donc pas. Il soumet au vote la question suivante :

Acceptez-vous la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soit les Communes d'Hérémence, de Mont-Noble, de Nendaz, de St-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et Alpiq SA concernant la société Dixence-Cleuson SA ?

L'Assemblée primaire accepte, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soit les Communes d'Hérémence, de Mont-Noble, de Nendaz, de St-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et Alpiq SA concernant la société Dixence-Cleuson SA.

POINT 4 — COMPTES 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2023 de la Municipalité ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Les comptes 2023 ont été présentés, analysés

et approuvés par le Conseil communal lors de la séance du 8 mai 2024.

En préambule le Président Frédéric Fragnière mentionne que, comme lors des deux derniers exercices, la Municipalité boucle les comptes 2023 sur un excédent de revenus. En 2023, ce dernier se monte à 161 613.87 francs après avoir affecté un montant extraordinaire de 4.0 millions de francs à la réserve de politique budgétaire. La marge d'autofinancement de 10.5 millions reste élevée et permet de financer la totalité des investissements nets de 9 millions sans avoir à recourir à l'emprunt. Alors que notre Commune a atteint un nouveau cap démographique en dépassant la barre des 7000 habitants, la fortune nette par habitant continue de s'améliorer pour s'inscrire à 825 francs à fin 2023.

Ces excellents résultats s'expliquent par une bonne maîtrise des charges malgré la poursuite de l'inflation et par des revenus fiscaux solides. Cette situation financière favorable permet à la Municipalité de maintenir, voire d'augmenter, les aides directes aux familles, aux jeunes, aux sociétés locales et aux agriculteurs.

Le Président ajoute qu'après plusieurs très bons exercices financiers et avec 10.9 millions mis en réserve budgétaire ces deux dernières années, la Municipalité dispose des ressources financières nécessaires pour préparer un nouveau cycle d'investissements. Grâce à une gestion durable et rigoureuse des ressources, la Commune obtient des résultats financiers solides qui permettent non seulement de répondre aux défis actuels que représente notamment le financement du nouveau centre technique des travaux publics, mais aussi de préparer activement l'avenir avec la volonté d'améliorer encore l'attractivité de Nendaz.

Le Président commente largement les comptes 2023 qui se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges financières	- Fr.	39 662 223.12	41 631 015.00	43 366 040.10
Revenus financiers	+ Fr.	54 028 148.48	49 787 700.00	53 866 625.18
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	10 500 585.08

Résultat après amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	10 500 585.08
Amortissements planifiés	- Fr.	7 168 935.94	7 396 545.00	6 478 029.54
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	869 584.76	403 100.00	623 732.03
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	670 981.98	691 515.00	762 790.36
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	6 900 000.00	-	4 000 000.00
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	98 386.64	1 048 555.00	161 613.87

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	7 800 265.96	12 302 000.00	10 943 795.65
Recettes	- Fr.	572 585.39	3 727 700.00	1 883 212.94
Investissements nets	= Fr.	7 227 680.57	8 574 300.00	9 060 582.71
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	10 500 585.08
Investissements nets	- Fr.	7 227 680.57	8 574 300.00	9 060 582.71
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	417 615.00	-
Excédent de financement	= Fr.	7 138 244.79	-	1 440 002.37

INVESTISSEMENTS 2023

L'année 2023 a été marquée par des investissements nets importants dans plusieurs secteurs :

- Administration générale : 400 500.11 francs
- Ordre et sécurité : 151 860.85 francs
- Enseignement et formation : 225 955.82 francs
- Culture, loisirs et culte : 34 279.08 francs
- Routes et dépôt des travaux publics : 4 429 036.61 francs
- Eau potable : 1 846 024.54 francs
- Eau usée : 822 905.83 francs
- Aménagement et protection de l'environnement : 539 112.47 francs
- Économie et tourisme : 332 374.83 francs

APERÇU DU BILAN

- Actif au 31.12.2023 : 134 677 574.84 francs
- Patrimoine financier : 70 886 009.05 francs
- Patrimoine administratif : 63 791 565.79 francs
- Capitaux de tiers : 65 155 910.63 francs
- Capital propre : 69 521 664.21 francs

Évolution indicateurs

	Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)	-11.13% bon	-15.25% bon	-13.16% bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	198.76% haute conjoncture	115.89% haute conjoncture	152.67% haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.61% bon	0.25% bon	0.43% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	89.56% bon	88.61% bon	89.09% bon
5. Proportion des investissements (I5)	16.79% eff. d'inv. moyen	20.51% eff. d'inv. élevé	18.78% eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	13.96% charge acceptable	12.31% charge acceptable	13.14% charge acceptable
7. Dette nette par habitant (I7)	-621 patrimoine net	-825 patrimoine net	-723 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	26.76% bon	19.56% moyen	23.16% bon

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée en lien immédiat avec les comptes.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. Il donne la parole à M. Freddy Mettraux représentant l'organe de révision.

POINT 5 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Freddy Mettraux procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle du 2 mai 2024, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. »

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- Le patrimoine net de la Commune a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- L'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- Selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- L'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 8 mai 2024.

Au terme de sa présentation, M. Mettraux recommande d'approuver les comptes annuels de la Municipalité présentant un excédent de revenus de 161 613.87 francs et des capitaux propres de 69 521 664.21 francs.

Le rapport de l'organe de révision n'appelle aucune question, les comptes 2023 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

POINT 6 — APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote l'approbation des comptes 2023 de la Municipalité. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

POINT 7 — DIVERS

Décision du 19 décembre 2023 de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones, (respectivement à la procédure en cours sur ladite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et, ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative

Le Président Frédéric Fragnière rappelle la décision prise à 89% des citoyens présents de retirer la demande de révision du PAZ et du RCCZ approuvée le 26.03.2015. Il oriente sur l'état de ce dossier par suite de cette décision.

Le Conseil communal a mis en œuvre les mesures annoncées en vue de sécuriser le traitement des demandes d'autorisation de construire durant la phase d'élaboration et d'homologation d'une nouvelle version du plan d'affectation des zones. Pour garantir la continuité avec la situation actuelle sans péjorer la zone à bâtir en vigueur, l'Exécutif communal a décidé en janvier 2024 la création de zones réservées communales en tenant compte en par-

ticulier du périmètre du plan d'affectation des zones validé par le Conseil d'Etat en novembre 2021. Ce processus a valu le dépôt de 38 oppositions dont notamment celle du WWF. Le Président mentionne que le WWF a également introduit auprès du Tribunal cantonal une procédure visant une annulation de la décision démocratique de l'Assemblée primaire de Nendaz du 19 décembre 2023. A ce jour, le Tribunal cantonal ne s'est prononcé ni sur la décision de l'Assemblée primaire du 19 décembre 2023 ni sur la demande d'annulation du WWF relative à la décision de cette même Assemblée. Le WWF a obtenu un délai au 3 juin 2024 afin de déposer ses arguments concernant ces procédures ouvertes.

Le Président commente largement les principes qui ont dicté l'introduction des zones réservées communales. Il informe que les 38 propriétaires s'étant opposés à ces zones ont été reçus. Il précise que, contrairement à ce qu'il a beaucoup entendu de la part de propriétaires, la création de zones réservées n'implique pas une impossibilité de délivrer des autorisations de construire. Il appartient au Conseil communal d'examiner, cas par cas, la conformité des projets, d'une part, à la réglementation actuelle et, d'autre part, à la planification future. Le cas échéant, le Conseil communal pourra autoriser les projets qui répondent à ces critères.

Le Président mentionne que suite à la création des zones réservées, le Conseil communal planche actuellement sur la finalisation de son nouveau périmètre d'urbanisation (PU) sur la base des options communales du développement territorial et des projets majeurs d'intérêt public. Dans le cadre de ce processus, le Conseil communal entend transmettre dans les meilleurs délais au Canton les nouvelles données afin qu'il réalise les calculs de dimensionnement des zones à bâtir de notre territoire et qu'il préavise le PU. Le PU reflètera l'évolution souhaitée de l'urbanisation en fonction des besoins estimés pour les 25 à 30 prochaines années, soit deux périodes de planification. Cette étape est importante pour la définition des zones d'affectation dans la nouvelle version du plan d'affectation des zones. En effet, une fois que la Commune aura délimité son périmètre d'urbanisation, elle va pouvoir adapter les zones réservées en fonction des besoins pour les 15 prochaines années, avant de préciser celles qui feront l'objet d'une urbanisation ultérieure. Le nouveau projet de plan d'affectation des zones sera ensuite soumis aux instances cantonales pour un avis de principe avant de le soumettre à l'Assemblée primaire pour décision.

Direction des écoles

Le Président profite de la présence dans l'Assemblée de M. Pierre-Michel Bagnoud afin de le remercier chaleureusement pour son investissement et le travail effectué dans sa fonction de Directeur des écoles de Nendaz et Veysonnaz depuis sa nomination en 2019. Pierre-Michel quittera son poste de Directeur au terme de la présente année scolaire. Il annonce la nomination de la nouvelle direction composée de Mme Isabelle Oppikofer, Directrice du CO et Présidente du comité de direction et de M. Fabrice Fourrier, Directeur des écoles primaires.

Liaison câblée Conthey – Haute-Nendaz

Le Président informe de la fondation de la société Télé Conthey-Nendaz SA (Télé CN SA). Cette société a pour but le développement de la liaison plaine-montagne entre Conthey et Haute-Nendaz. Dans ce cadre, la société entreprend toutes les démarches utiles et nécessaires, en particulier s'agissant de l'approbation des plans, la demande et la gestion de la concession, respectivement la construction de l'installation et son exploitation. Le capital-actions est de 200 000 francs réparti entre la Commune de Nendaz (50%), la Commune de Conthey (30%) et la société NV Remontées mécaniques SA (20%).

La parole n'est pas demandée. Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation ; il invite les citoyennes et les citoyens à partager le verre de l'amitié et lève la séance à 20h50.

CONSEIL COMMUNAL ET BOURGEOISIAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Le budget 2025 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2025 de la Municipalité de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 18 décembre 2024. Le présent fascicule vous en donne les grandes lignes.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Selon les dernières analyses du Groupe d'experts de la Confédération, l'économie suisse connaît une croissance inférieure à la moyenne en 2024, avec une prévision de 1.2% pour le PIB corrigé des événements sportifs. Cette performance modeste s'explique par une demande mondiale atone, notamment en Europe, et une appréciation réelle du franc suisse, qui pèsent sur les exportations.

La consommation privée demeure un pilier de la croissance, soutenue par un marché du travail robuste et une inflation modérée. Toutefois, les investissements, tant en biens d'équipement que dans la construction, affichent une dynamique limitée, reflétant une utilisation partielle des capacités de production et des coûts de financement élevés.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques persistantes, notamment les conflits au Proche-Orient et en Ukraine, ainsi que les politiques monétaires restrictives en réponse à une inflation sous-jacente élevée, constituent des risques pour la demande mondiale et, par extension, pour l'économie suisse.

En résumé, l'économie suisse traverse une phase de croissance modérée, influencée par des facteurs externes défavorables et des défis internes, malgré le soutien de la consommation privée.

Selon les prévisions du Groupe d'experts de la Confédération, l'économie suisse devrait connaître une croissance de 1.6% en 2025, après une période de croissance inférieure à la moyenne en 2023 et 2024.

Cette amélioration anticipée repose sur un rétablissement progressif de l'économie mondiale, notamment européenne, qui stimulerait les exportations et les investissements suisses.

L'inflation est prévue à 0.7% en 2025, reflétant une tendance à la baisse par rapport aux années précédentes. Cependant, le taux de chômage pourrait augmenter légèrement, atteignant 2.6% en moyenne annuelle.

Ces projections sont soumises à des incertitudes, notamment liées aux tensions géopolitiques persistantes et aux politiques monétaires internationales, qui pourraient influencer la demande mondiale et, par conséquent, l'économie suisse.

Selon les prévisions de BAK Economics AG, l'économie valaisanne devrait connaître une croissance de 1.4% en 2024, surpassant légèrement la moyenne nationale suisse estimée à 1.0% (corrigée des événements sportifs). Cette progression est attribuée à une reprise post-pandémique et à une performance solide de secteurs clés tels que l'hôtellerie-restauration, qui devrait enregistrer une croissance de 5.4% en 2024.

SUR UN PLAN COMMUNAL

Le projet de budget 2025 enregistre un excédent de revenus de 2 463 400 francs pour le compte de résultats et une insuffisance de financement de 5 382 400 francs pour le compte d'investissement. Dans les faits, les charges d'activité se montent à 52.8 millions et les revenus à 55.3 millions. Le niveau d'investissement s'élève à 19.6 millions au brut et à 14.4 millions au net.

Le budget 2025 est principalement marqué par l'augmentation des dépenses liées dans la formation et le domaine social, l'intégration des déductions fiscales décidée par le Grand Conseil et la proposition de relèvement de l'indexation ce qui explique la marge d'autofinancement de 9 084 600 francs.

En outre, il s'inscrit dans la continuité des engagements pris et enregistre la troisième phase d'engagement financier

relatif à la construction du dépôt des travaux publics (4.5 millions de francs au brut pour l'année 2025), le début de la réalisation du projet de centre de la station, la poursuite du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Dans le détail, en comparaison avec le budget de l'année passée, on peut observer ce qui suit :

- Une stabilisation des charges de personnel de 13 551 200 francs en 2024 à 13 794 100 francs en 2025, ce qui représente une variation de 1.79%. Cette maîtrise indique une gestion prudente des ressources humaines et des coûts associés en lien avec l'évolution de la population et la spécialisation des postes.
- Une augmentation des revenus fiscaux de 37 197 500 en 2024 à 37 787 000 en 2025 est prévue, ce qui représente une hausse faible de 589 500 francs. Cette évolution tient compte des dernières déductions fiscales décidées par le Grand Conseil ainsi que de la proposition de relèvement de l'indexation à 156%.
- Le budget 2025 prévoit un excédent de revenus de 2 463 400 francs, contre 2 723 700 de francs en 2024. Cette diminution de 260 300 francs traduit le maintien d'une certaine santé financière et d'une capacité à financer les opérations et projets sans dépendre excessivement de l'endettement.

En comparaison avec les comptes 2023, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, amortissements compris mais corrigés de la réserve budgétaire 2023 de 4 000 000 francs, la variation des charges entre les comptes 2023 et le budget 2025 est de +4.70% alors que les revenus envisagés devraient très légèrement augmenter de 1.23%. Ce comparatif fait donc ressortir une augmentation des charges liées à l'inflation, aux dépenses liées et au démarrage de certains projets communaux.
- Augmentation de 710 825.10 francs des charges de transfert en relation avec les dépenses liées dans le domaine social et de la formation.

Le chapitre des investissements enregistre des dépenses brutes pour 19 621 000 francs et des recettes pour 5 154 000 francs, ce qui correspond à des investissements nets de 14 467 000 francs, couverts qu'à 62.8% par la marge d'autofinancement de 9 084 600 francs. Une insuffisance de financement de 5 382 400 francs résulte donc de cette situation. Cet état de fait est à mettre en relation avec la prise en compte de travaux non réguliers que sont la construction du nouveau centre logistique des travaux publics (4.3 millions de francs au net en 2025), le commencement des travaux du centre de la station et de la construction des pistes VTT.

En comparaison avec le budget 2024, les dépenses d'investissement progressent de 2 197 000 francs. Les recettes d'investissement, quant à elles, sont en très légère régression de 339 300 francs.

En relation avec les comptes 2023 qui ont enregistré des dépenses nettes de 9 060 582 francs, le budget 2025 enregistre des dépenses nettes de 14 467 000 francs. Cette différence s'explique par la réalisation d'une phase principale de la construction du centre logistique des travaux publics (4.3 millions de francs) en comparaison du montant de 1 million de francs enregistré en 2023.

Les années de planification 2026-2028 intègrent des investissements plus importants liés notamment au projet de construction d'un local du feu, à la construction d'un nouveau réservoir pour l'eau potable, à l'aménagement de la décharge des Eterpas, à la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Une priorisation de ces investissements en lien avec l'avancée des projets et du PAZ sera faite dans le cadre des travaux budgétaires des prochaines années.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2025

Informatique	200 000.00
Achats de terrains	200 000.00
Bâtiment administratif communal	340 000.00
Bâtiment Raiffeisen Basse-Nendaz	250 000.00
Bâtiment Cité-joie	100 000.00
Mensuration cadastrales lots 4-6-7-8-9-11	75 000.00
Création et introduction des PPE + RP	110 000.00
Véhicules du feu	160 000.00
Centre scolaire d'Aproz	75 000.00
Centre scolaire Biolette	390 000.00

Centre scolaire HN salle de gym. polyvalente	10 000.00
Centre scolaire de Baar	50 000.00
Centre scolaire de Fey	50 000.00
Équipement informatique écoles primaires	98 000.00
Équipement informatique CO	24 000.00
Aménagement et réfection du centre sportif	50 000.00
Aménagement et réfection de la piscine	30 000.00
Réseau pédestre	250 000.00
Aménagement places de jeux	50 000.00
Contrib. aux institutions handicapés et sociales	33 000.00

Aménagements UAPE garderies et crèches	30 000.00	Step de Bieudron	330 000.00
Particip. aux frais d'amélioration rtes cantonales	375 000.00	Installations de voirie	150 000.00
Routes	2 582 000.00	Déchetterie des Eterpas	200 000.00
Installation d'éclairage public	200 000.00	Torrents	520 000.00
Dépôt travaux publics et service des eaux	4 500 000.00	Correction du Rhône	35 000.00
Véhicules et accessoires	200 000.00	Travaux de défense Fey-Condémines	500 000.00
Réseaux divers et rénovations de conduites	200 000.00	Travaux de défense divers	110 000.00
Réservoir de Sofleu	50 000.00	Améliorations suite à des intempéries	500 000.00
Mise en conformité du réseau	150 000.00	Travaux de défense STEP Bieudron	50 000.00
Eau potable	1 672 000.00	Travaux de défense Bieudron village	50 000.00
Station de pompage de Pramounet	50 000.00	Rénovation des cimetières et des cryptes	25 000.00
Source des Bans	100 000.00	Révision du plan d'aménagement	300 000.00
Conduite bouclier-fenêtre F2	800 000.00	Cadastre souterrain	50 000.00
Mise à jour télégestion	100 000.00	Inventaires des bâtiments	100 000.00
Assainissement source des Troncs	100 000.00	Assainissement chemins agricoles	400 000.00
Véhicules service des eaux	35 000.00	Aménagement du centre de la station	500 000.00
Rénovation de conduites	50 000.00	Aménagement des Ecluses	250 000.00
Egouts	912 000.00	Pistes VTT	400 000.00
PGEE réseau	500 000.00		

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT (ARRONDI)

Financement des investissements	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Report des investissements nets	9 060 583	11 930 700	14 467 000
Marge d'autofinancement	10 500 585	9 298 600	9 084 600
Excédent (+) découvert (-) de financement	1 440 002	-2 632 100	-5 382 400

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	161 614	2 723 700	2 463 400
Excédent /Découvert du bilan	39 071 522	41 795 222	44 258 622

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-1 440 002	2 632 100	5 382 400
Capitaux de tiers	65 155 911	67 788 011	73 170 411

La fortune de 39 071 522 francs au 31.12.2023 devrait, quant à elle, atteindre 44 258 622 francs à fin 2025.

En outre, la Commune de Nendaz dispose d'une réserve budgétaire de 10.9 millions permettant, au besoin, d'assumer les éventuels découverts de financement.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2025 de la Municipalité de Nendaz.

CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DES COMPTES DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges financières	- Fr.	43 366 040.10	43 978 400.00	45 406 800.00
Revenus financiers	+ Fr.	53 866 625.18	53 277 000.00	54 491 400.00
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	10 500 585.08	9 298 600.00	9 084 600.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	10 500 585.08	9 298 600.00	9 084 600.00
Amortissements planifiés	- Fr.	6 478 029.54	6 820 200.00	7 166 400.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	623 732.03	289 300.00	267 200.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	762 790.36	534 600.00	812 400.00
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	4 000 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	161 613.87	2 723 700.00	2 463 400.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	10 943 795.65	17 424 000.00	19 621 000.00
Recettes	- Fr.	1 883 212.94	5 493 300.00	5 154 000.00
Investissements nets	= Fr.	9 060 582.71	11 930 700.00	14 467 000.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	10 500 585.08	9 298 600.00	9 084 600.00
Investissements nets	- Fr.	9 060 582.71	11 930 700.00	14 467 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	2 632 100.00	5 382 400.00
Excédent de financement	= Fr.	1 440 002.37	-	-

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
30 Charges de personnel	Fr.	13 262 104.17	13 551 200.00	13 794 100.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Fr.	13 443 998.69	14 304 600.00	13 928 700.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	Fr.	6 478 029.54	6 820 200.00	7 166 400.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	Fr.	623 732.03	289 300.00	267 200.00
36 Charges de transferts	Fr.	15 141 074.90	14 429 100.00	15 851 900.00
37 Subventions redistribuées	Fr.	-	-	-
Total des charges d'exploitation	Fr.	48 948 939.33	49 394 400.00	51 008 300.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	Fr.	37 577 532.70	37 197 500.00	37 787 000.00
41 Patentes et concessions	Fr.	1 325 332.65	1 421 000.00	1 391 000.00
42 Taxes	Fr.	8 799 930.01	8 768 300.00	8 798 300.00
43 Revenus divers	Fr.	1 055 279.39	540 600.00	672 500.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	Fr.	762 790.36	534 600.00	812 400.00
46 Revenus de transferts	Fr.	2 947 314.58	2 865 000.00	3 227 200.00
47 Subventions à redistribuer	Fr.	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	Fr.	52 468 179.69	51 327 000.00	52 688 400.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		3 519 240.36	1 932 600.00	1 680 100.00
34 Charges financières	Fr.	563 136.09	756 400.00	678 000.00
44 Revenus financiers	Fr.	1 205 509.60	1 547 500.00	1 461 300.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	Fr.	642 373.51	791 100.00	783 300.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		4 161 613.87	2 723 700.00	2 463 400.00
38 Charges extraordinaires	Fr.	4 000 000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	Fr.	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	Fr.	-4 000 000.00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	Fr.	161 613.87	2 723 700.00	2 463 400.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

CHARGES

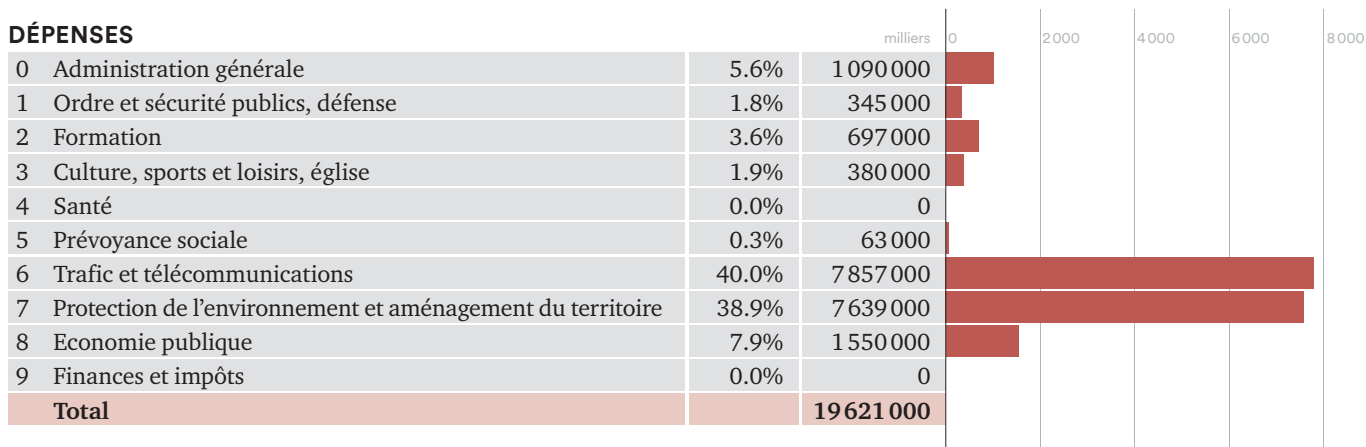
		milliers	0	4 000	8 000	12 000	16 000
30 Charges de personnel	26.1%	13 794 100					
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26.4%	13 928 700					
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.6%	7 166 400					
34 Charges financières	1.3%	678 000					
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.5%	267 200					
36 Charges de transferts	30.0%	15 851 900					
37 Subventions redistribuées	0.0%	0					
38 Charges extraordinaires	0.0%	0					
39 Imputations internes	2.2%	1 154 100					
Total		52 840 400					

REVENUS

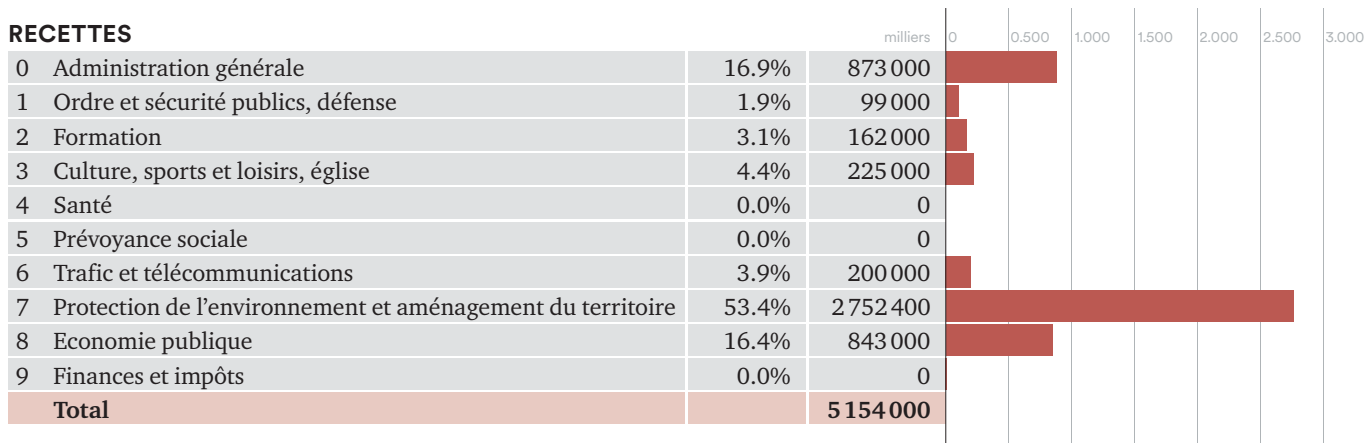
		milliers	0	10 000	20 000	30 000	40 000
40 Revenus fiscaux	68.3%	37 787 000					
41 Patentes et concessions	2.5%	1 391 000					
42 Taxes	15.9%	8 798 300					
43 Revenus divers	1.2%	672 500					
44 Revenus financiers	2.6%	1 461 300					
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1.5%	812 400					
46 Revenus de transferts	5.8%	3 227 200					
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0					
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0					
49 Imputations internes	2.1%	1 154 100					
Total		55 303 800					

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

DÉPENSES



RECETTES



PLAN FINANCIER

La planification financière 2025-2028 fera l'objet de priorisation d'investissement par le Conseil communal. De plus, cette dernière sera adaptée chaque année selon la

situation économique valaisanne et locale ainsi que selon les modifications légales fédérales et cantonales qui pourraient affecter les perspectives financières de la Commune.

RÉSULTAT	Compte	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
Prévisions du compte de résultats	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des charges financières	43 366 040	43 978 400	45 406 800	45 390 000	45 450 000	45 630 000
Total des revenus financiers	53 866 625	53 277 000	54 491 400	54 620 000	54 900 000	55 220 000
Marge d'autofinancement	10 500 585	9 298 600	9 084 600	9 230 000	9 450 000	9 590 000
Amortissements planifiés	6 478 030	6 820 200	7 166 400	7 150 000	7 220 000	7 270 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	623 732	289 300	267 200	250 000	230 000	210 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	623 732	289 300	267 200	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	762 790	534 600	812 400	820 000	830 000	830 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	762 790	534 600	812 400	820 000	830 000	830 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	4 000 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	161 614	2 723 700	2 463 400	2 650 000	2 830 000	2 940 000

Prévisions du compte des investissements

Total des dépenses	10 943 796	17 424 000	19 621 000	26 800 000	27 168 000	18 848 000
Total des recettes	1 883 213	5 493 300	5 154 000	4 148 500	2 967 000	1 767 000
Investissements nets	9 060 583	11 930 700	14 467 000	22 651 500	24 201 000	17 081 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	9 060 583	11 930 700	14 467 000	22 651 500	24 201 000	17 081 000
Marge d'autofinancement	10 500 585	9 298 600	9 084 600	9 230 000	9 450 000	9 590 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	1 440 002	-2 632 100	-5 382 400	-13 421 500	-14 751 000	-7 491 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	161 614	2 723 700	2 463 400	2 650 000	2 830 000	2 940 000
Excédent / Découvert du bilan	39 071 522	41 795 222	44 258 622	46 908 622	49 738 622	52 678 622

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-1 440 002	2 632 100	5 382 400	13 671 500	14 981 000	7 701 000
Capitaux de tiers	65 155 911	67 788 011	73 170 411	86 841 911	101 822 911	109 523 911

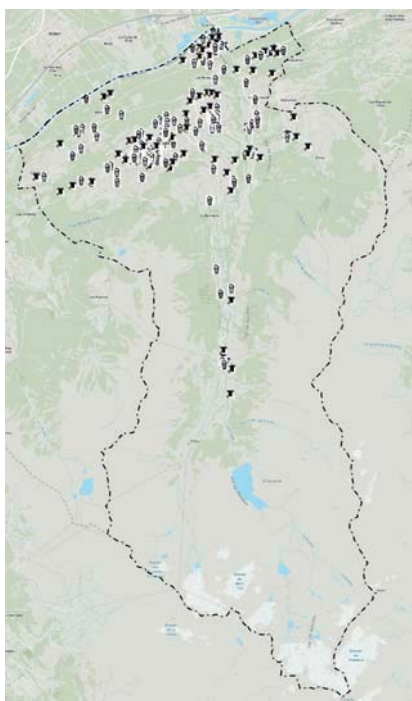
Réévaluation de la taxe relative aux chiens sur la Commune de Nendaz

La Commune de Nendaz met à disposition chaque année en moyenne 1400 000 sacs à crottes pour les 700 chiens nendards et pour ceux de nos hôtes touristiques via une centaine de distributeurs répartis sur le territoire communal.

Pour collecter et éliminer correctement les 60 tonnes annuelles de déjections canines produites à Nendaz, 240 emplacements sont à disposition au travers des infrastructures suivantes :

- Poubelles vertes Robidog
- Poubelles publiques
- Silos et containers communaux à ordures ménagères

Retrouvez la carte des infrastructures relatives aux déjections canines sur le site internet communal (www.nendaz.org/dejectionscanines).



Les déjections canines non ramassées sont un problème de salubrité pour toute collectivité publique mais également un danger sérieux pour les animaux d'élevage, en particulier les vaches. En effet, l'ingestion d'herbe contaminée par des excréments peut provoquer des maladies graves chez le bétail, entraînant des conséquences importantes pour nos agriculteurs.

Avec une taxe de 125 francs, inchangée depuis 2008, dégageant 80 000 francs de recettes, Nendaz applique aujourd'hui l'un des tarifs les plus bas en comparaison intercommunale.

Toutefois, la taxe actuelle sur les médailles ne couvre actuellement plus les charges qu'il s'agisse des tâches administratives, de l'entretien des espaces publics et des infrastructures, de la gestion des déchets spécifiques liés aux chiens (sacs à crottes, moloqs) ou des éventuelles nuisances causées par des déjections non ramassées.

Une augmentation à 160 francs est prévue dès 2025 pour améliorer la couverture des coûts dans ce domaine dans le respect du principe



© Droits réservés

d'autofinancement. A noter qu'avec cette réévaluation, le montant de cette taxe se situera au même niveau que celle appliquée à Grône, Crans-Montana, Sion ou encore St-Maurice.

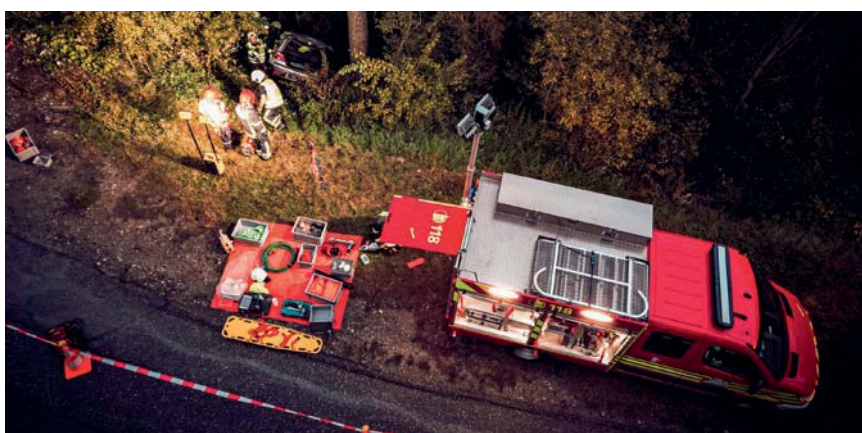
Quant aux diverses exonérations, qui concernent notamment les chiens d'assistance ou d'alerte, ceux de travail ou encore ceux âgés de moins de six mois, elles restent en vigueur.

Pour maintenir une commune propre, et comme le font déjà une grande majorité des propriétaires de chiens, n'oubliez pas les trois règles d'or :

- **Emporter toujours des sacs à crottes**
- **Ramasser toutes les crottes**
- **Ramener les sacs aux points d'élimination.**

Exercice de crise « Poséidon » : préparer la commune aux catastrophes

Le 28 septembre, le service de la sécurité publique de Nendaz a mené l'exercice de crise « Poséidon », simulant un séisme pour évaluer la gestion d'urgence.



Le CSI Printse a été mobilisé sur plusieurs sites.

Cet entraînement a mobilisé de nombreux acteurs allant des services de secours, aux forces de l'ordre, passant par les autorités locales et les collaborateurs communaux. L'objectif : renforcer les capacités de réponse face à des scénarios de crise.

CONTEXTE

Face à des risques imprévisibles comme un séisme ou une panne de courant prolongée, la Commune doit assurer une autonomie maximale lors des premiers jours critiques, avant l'arrivée de renforts extérieurs. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du plan de continuité des activités. En effet, en investissant dans un tel exercice et en tirant parti des leçons apprises, notre administration pourra minimiser les perturbations sur ses activités et maintenir la confiance des parties prenantes et de la population, même dans des situations de crise.

OBJECTIFS CLÉS

Cet exercice, basé sur un scénario fictif, visait à entraîner les équipes et à renforcer le dispositif de gestion de crise. Cette simulation a permis de tester des actions sans risque pour les personnes ou les biens, tout en se rapprochant des conditions réelles.

L'objectif principal était d'assurer le bon fonctionnement de la cellule de crise et de préparer les équipes à affronter une situation réelle. Les exercices prévus ont offert une opportunité de familiariser les participants avec les procédures de gestion de crise. Plus spécifiquement, cet exercice servait à évaluer la capacité de notre commune à gérer, en totale autonomie, son administration en mode dégradé, tout en vérifiant l'état d'avancement des travaux liés à l'opérationnalité du plan de continuité des activités. Les éventuels dysfonctionnements relevés pouvaient ainsi être identifiés et corrigés.



© Florian Bouvet Fournier

Il s'agissait en fait d'exercer :

- L'Etat Major de Conduite Régionale (EMCR) et sa capacité à gérer un événement majeur
- La mise en place de la logistique nécessaire au fonctionnement du poste de conduite
- La gestion des moyens de subsistance destinés aux intervenants et personnes accueillies
- La gestion des moyens de communication à l'interne (intervenants) et l'externe (population)



© Florian Bouvet Fournier

L'Etat-major de conduite régional coordonne les actions sur le terrain.

- La mise en œuvre des cinq Points de Rencontre d'Urgence (PRU) prévus sur le territoire de l'EMCR
- La gestion du réseau radio communal
- La gestion de la mise en place d'un centre d'accueil et d'assistance
- La capacité de la Commune à œuvrer en mode dégradé
- Le retour à la normal.

SCÉNARIO DE L'EXERCICE DU 28 SEPTEMBRE 2024

Depuis deux jours plusieurs secousses sismiques frappent le Valais. À 04h15, une alerte simulant un séisme de magnitude 4,5 déclenche l'intervention des équipes. Les incidents simulés incluaient :

- Ruptures de canalisations et coupures d'électricité
- Éboulements signalés à Siviez et dans d'autres secteurs
- Gestion d'un incendie à Saclentse et d'un effondrement à la plaine des Écluses
- Evacuation de 100 personnes à la colonie Cité-Joie.

Cet exercice a aussi permis de tester les moyens infrastructurels importants investis ces dernières années pour la sécurité de la population. Comme par exemple :

- Des groupes électrogènes de secours.
- Un propre réseau radio hertzien numérique
- L'augmentation des capacités des batteries ou de toutes autres formes de production électrique dans les infrastructures critiques (réservoirs d'eau, Step, serveurs communaux etc.)
- 300 lits de secours.

Cet exercice a impliqué la participation du Président de la Commune et de la Présidente de la commission de sécurité publique, de 28 membres du CSI, 6 collaborateurs de la C-Rens, 4 observateurs de la Cdana, 10 collaborateurs pour la mise en place des PRU, 8 First Responders et 3 sauveteurs de l'OSR10, 4 agents de police,

ainsi que 34 collaborateurs des différents services communaux, soit un total de 120 participants.

BILAN

Les retours des acteurs et experts externes convergent pour souligner la réussite de l'exercice et confirment que les forces d'intervention sont préparées à gérer ce type de situation de crise.

Des pistes d'amélioration ont été identifiées. Les recommandations proposées permettront d'améliorer la préparation aux événements majeurs et de renforcer la capacité d'intervention en cas de catastrophe réelle. Ces améliorations sont essentielles pour garantir une réponse rapide et efficace, minimisant ainsi les impacts sur la population et les infrastructures locales.

Une vidéo récapitulative de l'exercice est disponible via le QR code ci-contre



© Florian Bouvet Fournier

La cellule de dangers naturels a pour mission d'identifier les risques de dangers naturels et de suivre l'évolution de la situation sur le terrain.



© Florian Bouvet Fournier

Les points de rencontre d'urgence (PRU) offrent assistance et informations à la population en cas de catastrophes comme des séismes ou des pannes d'électricité. Lors d'interruption prolongée des moyens de télécommunication, le PRU permet également à la population de passer des appels d'urgence.



© Florian Bouvet Fournier

Un hébergement de secours en salle de gymnastique a été testé dans le cadre de cet exercice.

PRÉPARONS-NOUS ENSEMBLE

Le comportement de la population revêt une importance cruciale dans la gestion des événements, qu'il s'agisse de crises, de catastrophes ou de situations complexes, pour plusieurs raisons fondamentales. La préparation de la population face à un événement potentiel qu'il soit d'origine naturelle (comme les tremblements de terre) ou humaine (tel que les pandémies) détermine en grande partie l'efficacité des réponses apportées. Les communautés bien informées et préparées adoptent des comportements proactifs, ce qui permet de réduire considérablement les risques d'escalade.

C'est pourquoi **une brochure portant sur les comportements à adopter en cas de situation de crise** a été envoyée à tous les ménages.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce fascicule et de votre volonté de vous préparer à anticiper d'éventuelles situations de crise.

Les décisions du Conseil communal

De juin à octobre, le Conseil communal a tenu dix séances.
Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Validation de taxations ordinaires 2020-2023 pour la taxe de promotion touristique (TPT)

Souscription à l'augmentation du capital-actions de Télé-Evolène SA à hauteur de 10 000 francs

Validation des quatre listes déposées pour l'élection du Conseil communal du 13 octobre 2024

Validation des réponses à ces deux appels d'offre de la Commune de Veysonnaz, en ajoutant une clause d'indissociabilité:

- Offre élaborée par le CSI Printse en ce qui concerne les tâches des pompiers se basant sur la précédente convention
- Offre pour les tâches de police avec des adaptations assurant une répartition qui couvre l'ensemble des coûts effectifs

Opposition ferme à l'annonce d'une éventuelle fermeture de la filiale postale de Haute-Nendaz et engagement à défendre le maintien de ce service

Adoption d'un plan d'urbanisation de la Commune de Nendaz et transmission au Service Cantonal de Développement Territorial (SDT)

1

Demande d'autorisation
taxis de type B

1

Réclamation sur
la taxe de raccordement
à l'eau potable

1

Renoncement
à un droit de préemption



AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

18

Demandes d'aide sociale
(nouvelle demande
ou renouvellement)



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Organisation d'un affichage permanent à proximité de l'accès aux différents points de rencontre d'urgence définis sur notre commune

Achat de couvre-faces et de pulmo-commandes pour le CSI Printse

Mise en place d'une signalisation à la place de jeux d'Aproz indiquant les heures d'ouverture de ce lieu, ce qui permettra ensuite au service de police de sanctionner les éventuels contrevenants

Mise en place d'un système de redondance pour les installations de déclenchement d'avalanches Gazex pour en renforcer la fiabilité

5

Demandes d'autorisation
d'exploiter

1

Ordre de remise en état
d'une parcelle



SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Casiers connectés



Achat de deux casiers connectés permettant la mise à disposition de matériel sportif. Ils ont été installés sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz, l'un à côté du terrain multisport et l'autre à côté de la place de jeux. Ils permettent d'emprunter gratuitement, via une application, un ballon de foot, de volley ou de basket, ainsi que des sets de ping-pong et un jeu de mölkky.

Soutien au projet « Culture on Tour » porté par la société Epicharme Productions et soutenu par le Service de la Culture de l'Etat du Valais – projet qui prévoit un circuit de spectacles professionnels dans des régions de montagne avec une programmation diversifiée incluant théâtre, humour, musique et danse – lancement du projet début 2025

Soutien au Junior Slow Melody Contest organisé par la fanfare la Concordia de Nendaz

Mise en place d'un abonnement à tarif préférentiel pour les jeunes joueuses et joueurs du HCV Nendaz et participation financière au remplacement des séparations rigides en plastique par un matériel plus moderne et personnalisable

Approbation des candidatures aux distinctions culturelles et sportives;

attribution d'un mérite culturel à Philippe Darioli et d'un mérite sportif aux Trotteurs de la Printse



ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Convention pour l'abribus à l'arrêt « Télécabine » entre la Commune de Nendaz et NV Remontées mécaniques: mise à disposition à bien plaisir de l'emplacement par la société de remontées mécaniques; gestion du projet, financement et entretien par la Commune de Nendaz, propriétaire de l'ouvrage

Renouvellement du « rabais 10% + 10% » sur les abonnements 4 Vallées en faveur des propriétaires de résidence secondaire avec fixation d'un plafond pour la contribution communale à 410 000 francs



AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Préavis favorable au projet de forages géotechniques de reconnaissance au Mont-Fort par la société NV Remontées Mécaniques SA

62

Demandes d'autorisation de permis de construire (nouvelles demandes, renouvellement ou préavis)

8

Adjudications pour transformation de la partie centrale du centre scolaire de la Biolette à Basse-Nendaz

5

Adjudications pour la démolition d'un chalet existant et construction d'un WC public aux Ecluses à Haute-Nendaz

1

Adjudication pour la construction du dépôt des travaux publics



INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Attribution de mandats pour la mise à jour des zones de danger du torrent de Ronti aux Rairettes ainsi que des torrents en rive droite de la Printse

4

Adjudications pour des travaux sur le réseau routier

1

Adjudication pour la réfection du réseau d'éclairage public

2

Adjudications pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

1

Réclamation contre une décision en matière d'infraction au règlement sur les déchets

4

Inscriptions de servitude



BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE

Soutien de principe à un projet d'amélioration du réseau d'irrigation à Baar

Soutien à un projet d'amélioration du réseau d'irrigation à Saclentse (rénovation de la prise d'eau au bord du bisse de Dessous)

Approbation des comptes 2023 d'Ecoforêt

Acceptation de la convention proposée par la Ville de Sion relative à l'accord de location de la surface empiétée et l'indemnisation pour la place de compostage de Pra Bardy – soumission de cette convention à l'Assemblée bourgeoise

Résiliation de la convention liant la Bourgeoisie de Nendaz et l'association Artus au sujet des certifications FSC et PEFC

2

Adjudications pour la remise en état de chemins agricoles

10

Demandes d'aide pour l'achat de machines agricoles



ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Désignation complémentaire de deux enseignantes au cycle d'orientation et de trois enseignantes des écoles primaires

Mise en place pour les élèves du CO fréquentant la cantine d'une étude surveillée par un enseignant trois jours par semaine et d'une activité sportive un jour par semaine durant la pause de midi

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

Le Conseil communal souhaite la bienvenue au sein du personnel communal à tous les nouveaux collaborateurs et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

- 1 assistant de sécurité public
- 1 collaboratrice administrative au service de l'édilité
- 1 collaboratrice administrative au service de la sécurité
- 1 responsable éducative de la crèche-nurserie d'Aproz
- 2 éducatrices de l'enfance à la crèche-nurserie d'Aproz
- 1 auxiliaire à la crèche du P'tit Bec
- 1 auxiliaire à l'UAPE
- 1 assistante socio-éducative (ASE) à l'UAPE
- 1 chef de section voirie

Jubilé

- Pascal Praz, 25 ans d'activité en tant qu'agent AVS

Le Conseil communal le remercie pour sa fidélité et son engagement pour la Commune de Nendaz au long de toutes ces années.

Les départs à la retraite

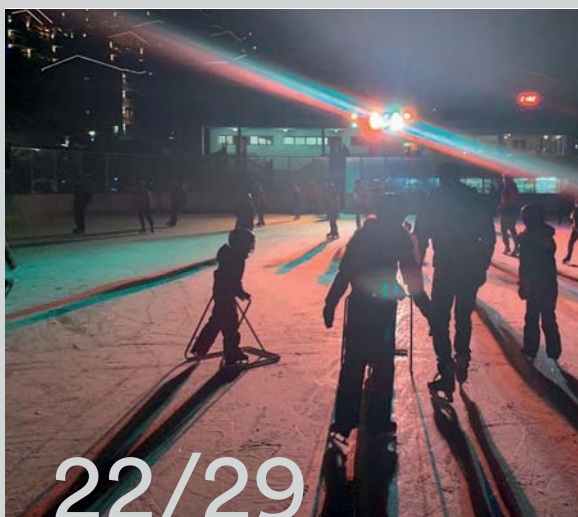
- Fabienne Fournier, collaboratrice administrative, entrée en fonction en décembre 2004 et départ à la retraite en août 2024
- Yvon Mariéthoz, employé au service de la voirie/travaux publics, entrée en fonction en janvier 2019 et départ à la retraite en octobre 2024

Le Conseil communal leur souhaite de profiter pleinement de leur retraite et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité.

L'agenda de janvier mai

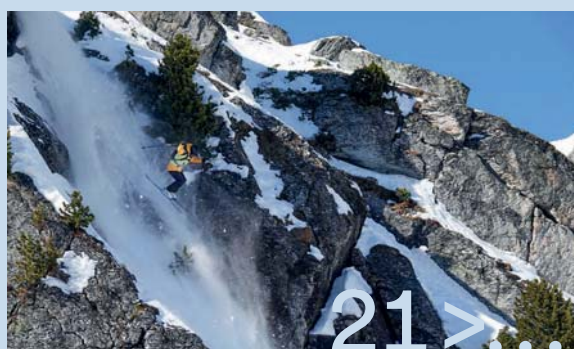
JANVIER

22	Ice Disco
25	Mask Skieur
26	Loto du chœur La Caecilia
29	Ice Disco



FÉVRIER

1	Junior Slow Melody Contest
2	Loto du chœur Saint-Michel
5	Ice Disco
9	Loto la fanfare l'Echo du Mont
11	P'tits joueurs
12	Ice Disco
13	Soirée jeux
15	Full Moon Party
16	Loto du ski-club Arpettaz
17	P'tits lecteurs
19	Ice Disco
20	Après-ski familles
20	Spectacle de Fred Recrosio dans le cadre du Culture on Tour
Dès le 21	Village Nendaz Freeride
22	Nendaz Freeride FWT Junior 3*
23	Loto du groupe folklorique Ej' Ecochyoëü
24	Nendaz Freeride FWT Qualifier 2*
26	Ice Disco
26	Nendaz Freeride FWT Qualifier 3*
27	Après-ski familles
28	Souper de soutien Carnabaar





Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz
régulièrement mis à jour sur www.nendaz.org/agenda

Agenda sous réserve de modification

MARS

- 1 Nendaz Freeride FWT Challenger
- 1 Nendaz Freeride Kids
- 1 CarnaBaar
- Jusqu'au 1 Village Nendaz Freeride
- 2 Loto FC Aproz
- 4 Carnaval de Haute-Nendaz
- 5 Ice Disco
- 6 Après-ski familles
- 8 Concert du chœur Saint-Michel
- 8 Spectacle « La boîte à goûter »
dans le cadre du Culture on Tour
- 9 Concert de la fanfare la Rosablanc
- 11 P'tits joueurs
- 13 Soirée jeux
- 15 Concert de la fanfare l'Echo du Mont
- 15 Full Moon Party
- 18 Concert du chœur la Caecilia
- 22 Concert de la fanfare la Concordia
- 22 Oddicy Challenge
- 29 Concert du chœur la Davidica
- 31 P'tits lecteurs

MAI

- Dès le 1 Suisse Bouge
- 3 et 10 « Le changement ? Même pas peur ! »
par la troupe Stonf
- 8 Soirée jeux
- 10-11 Finale nationale de la race d'Hérens
- 13 P'tits joueurs
- 24 Solid'Air
- 24 Spectacle « Iris et Moi » dans le cadre
du Culture on Tour
- 24-25 Fête de la Nature
- 26 P'tits lecteurs
- 31 Journée des Moulins
au Moulin du Tsáblo



24

AVRIL

- 1 Séance d'info sur l'efficience énergétique
- 5 Girls Powder
- 8 P'tits joueurs
- 10 Soirée jeux
- 12 Concert du chœur le Muguet
- 12-13 Nendaz Snow Vibes Festival
- 20 Pâques en folie
- 24 Spectacle « Aliose regarde ailleurs »
dans le cadre du Culture on Tour
- 28 P'tits lecteurs



5



31

Les élus pour la législature 2025-2028

Organe exécutif, le Conseil communal et bourgeoisial de Nendaz est composé de neuf membres.

FRAGNIÈRE FRÉDÉRIC

En politique

Représente
le Parti Le Centre
Au Conseil communal
depuis 2005, président depuis 2021



En privé

Né en 1977
Membre de la Direction générale
de l'Hôpital du Valais
Domicilié à Basse-Nendaz
079 277 65 08
frederic.fragniere@nendaz.org

FOURNIER CHARLES-HENRI

En politique

Représente
le Parti Le Centre
Au Conseil communal
et vice-président depuis 2021



En privé

Né en 1961 - Retraité - Domicilié à Cor
079 679 42 55
charles-henri.fournier@nendaz.org

BORNET EMILIE

En politique

Représente
le Parti Le Centre
Au Conseil communal
depuis 2021



En privé

Née en 1984
Collaboratrice économique
au Service de la santé publique,
Etat du Valais
Domiciliée à Saclentse
079 732 95 02
emilie.bornet@nendaz.org

BORNET JEAN-CHARLES

En politique

Représente le Parti
libéral-radical (PLR)
Au Conseil communal
depuis 2017



En privé

Né en 1962
Préretraité
Domicilié à Fey
079 310 61 01
jean-charles.bornet@nendaz.org

CONTI DELALOYE PATRICIA

En politique

Représente le Parti
libéral-radical (PLR)
Au Conseil communal
depuis 2017



En privé

Née en 1973
Responsable agence de location
Espace Vacances
Domiciliée à Haute-Nendaz
079 332 59 69
patricia.conti-delaloye@nendaz.org

DÉLÈZE JULIEN

En politique

Représente le Parti
Le Centre
Au Conseil communal
depuis 2021



En privé

Né en 1989
Entrepreneur
Domicilié à Baar
078 751 74 25
julien.deleze@nendaz.org

FOURNIER SABRINA

En politique

Représente le Parti
Le Centre
Au Conseil communal
depuis 2025



En privé

Née en 1996
Educatrice sociale
Domiciliée à Basse-Nendaz
079 290 27 40
sabrina.fournier@nendaz.org

MÉTRAILLER MAXIME

En politique

Représente le Parti
Le Centre
Au Conseil communal
depuis 2021



En privé

Né en 1989
Directeur Les Artisans du Bois
Nendaz SA
Domicilié à Haute-Nendaz
maxime.metrailier@nendaz.org

PERRIER GAËLLE

En politique

Représente le Parti
socialiste (PS)
Au Conseil communal
depuis 2021



En privé

Née en 1987
Responsable administrative
Domiciliée à Haute-Nendaz
079 580 37 73
gaelle.perrier@nendaz.org

Également élu pour une période de 4 ans, le juge et le vice-juge représentent le pouvoir judiciaire communal.

MICHELET JULIEN

En politique

Représente le parti Le Centre
Juge de commune depuis 2025

En privé

Né en 1991 - Avocat - Domicilié à Sornard
079 794 52 40 - juge@nendaz.org



STUDER SAMUEL

En politique

Représente le Parti libéral-radical (PLR)
Vice-juge de commune depuis 2025

En privé

Né en 1980 - Notaire - Domicilié à Haute-Nendaz
vicejuge@nendaz.org



LIENS UTILES

Membres du Conseil communal: www.nendaz.org/membrescc

La répartition des différentes commissions communales ainsi que les délégations et représentations officielles se décideront d'ici la fin janvier 2025 au sein du Conseil communal. Les pages suivantes seront ensuite mises à jour:

- Composition des commissions: www.nendaz.org/commissions
- Délégations et représentations officielles auprès d'institutions: www.nendaz.org/delegationsinstitutions



Meilleurs vœux pour 2025

Les autorités communales ainsi que les collaborateurs de l'administration communale de Nendaz vous souhaitent une merveilleuse année.

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage
4200 exemplaires

Parution
3 fois par an

Graphisme, mise en page et impression
Picto+ graphic design SA, Nendaz

